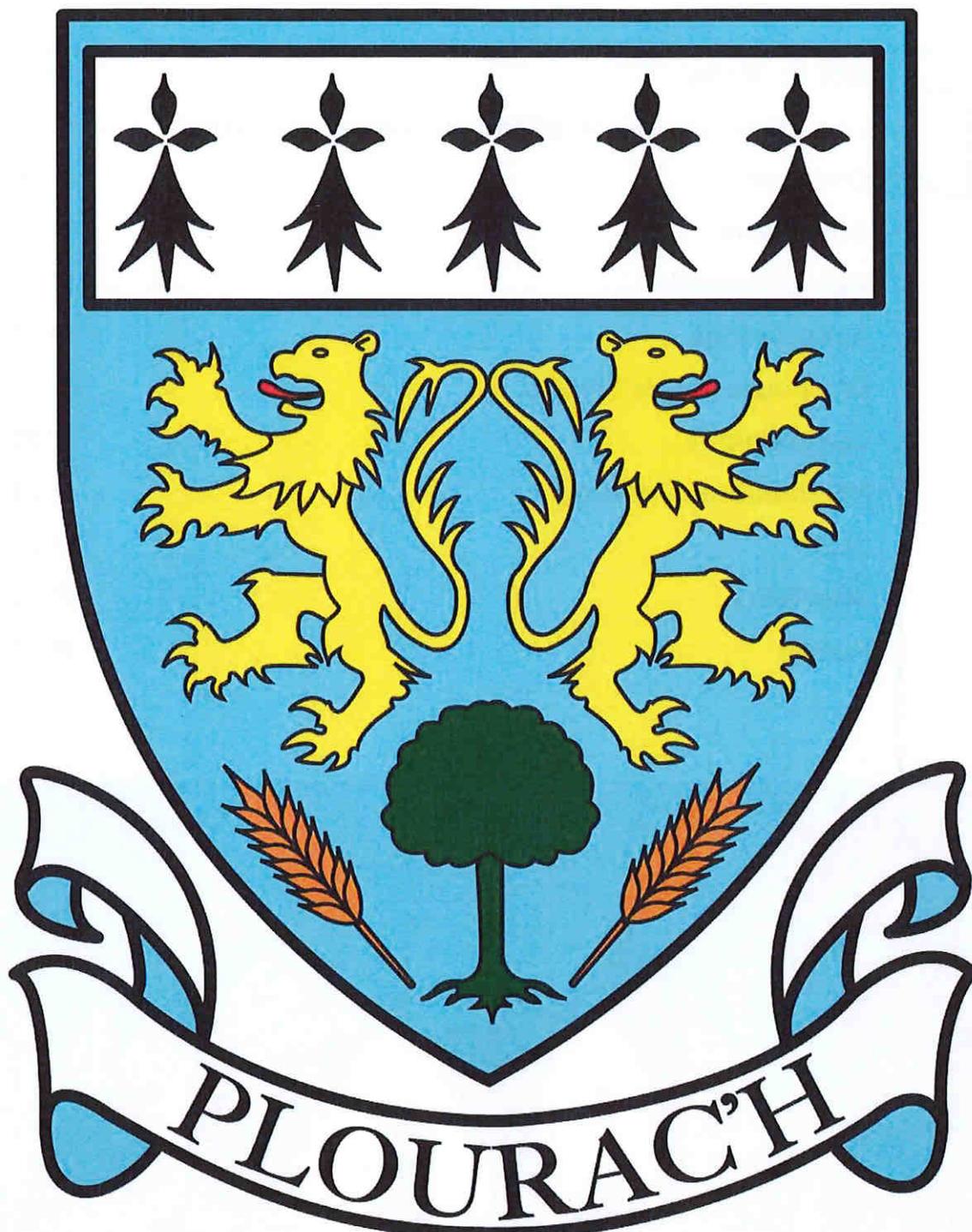


PLOURAC'H

BULLETIN MUNICIPAL



La Municipalité,
assistée de la Secrétaire de Mairie,
a le plaisir de vous remettre
ce bulletin d'information semestriel
sur votre Commune.

JUIN 2023

SOMMAIRE NUMERO 69

Mot du Maire	P 1-2
Compte rendu des réunions de conseil municipal	P 3-9
Etat civil	P 10
Urbanisme	P.11
Vie communale	P 12-16
Associations	P 17-19
Des nouvelles de l'école	P 20-22
Communiqué	P 23
Informations pratiques	P 24
Jeux	P 25
Souvenirs	P 26
Poème	P 27



MOT DU MAIRE

Chers administrés,

Comme chaque semestre voici la parution de notre bulletin municipal.

Ce support de communication me permet ainsi qu'aux associations de vous informer de l'avancement des dossiers, des réalisations, des festivités à venir et de vous apporter des informations utiles sur l'aspect administratif.

En ce qui me concerne, j'ai pour habitude de vous informer (dans le bulletin du mois de juin) des décisions d'investissements prévues et votées lors du budget primitif et de vous faire un point financier sur la collectivité.

Notre situation financière se porte bien, avec des recettes de fonctionnement à la hausse permettant ainsi de prévoir sereinement, en autofinancement, les investissements. Notre capacité d'autofinancement nette par habitant s'élève à 505€, sachant que les communes de même importance sur notre département se situent à 219€/habitant. Ce produit d'auto financement est généré par une gestion rigoureuse de notre fonctionnement, majorée d'une maîtrise de nos investissements et d'un faible recours à l'emprunt. Les taux d'impositions de notre collectivité avaient été vu à la baisse en 2003 et depuis sont restés identiques, tout en ayant réalisé de judicieux investissements.

Après cette présentation de notre situation financière, je vais vous relater les différents investissements prévus en 2023.

Voirie communale:

Cette année nous allons poursuivre la rénovation en enrobé de la route Calanhel Melscoët jusqu'à Guériard, pour un montant de 64 380€ TTC.

Nous allons également réaliser une portion de route au village de Kernon, 35 500€ TTC et celle desservant le village de l'Allée sera faite en goudronnage bicouche pour un montant de 29 800€ TTC.

Voirie rurale:

Des travaux de ré-empierrement et d'assainissement sont prévus sur le chemin de Coatrescar pour un montant de 9 200€ TTC.

Annuellement nous effectuons des travaux sur ces chemins ruraux, l'employé communal y passe l'épaveuse en cours d'année et si nécessaire remédiera à l'empierrement de petite portion pour éviter leur dégradation.

Bâtiments communaux:

Des travaux de peinture à la salle des fêtes sont programmés pour l'automne. Montant de ce rafraichissement: 6 100€ TTC.

Acquisition de matériel:

Nous avons décidé d'acheter une cureuse de fossé, l'utilisation de cette machine permettra d'assurer un bon assainissement des routes et ainsi les préserver, le curage sera réalisé par l'employé communal. Ce matériel a été acheté auprès du garage SCOLAN de MOUSTÉRU pour un coût de 15 000€ TTC.

Aménagement urbain:

Allées du cimetière:

Nous allons réaliser deux allées, une allant vers le porche et l'autre accédant à la porte ouest.

Ces allées permettront de faciliter l'accès à l'église pour les personnes à mobilité réduite ainsi que pour les obsèques. Le coût de l'investissement est estimé à 8 000€.

Fontaine St Jean:

Des travaux de drainage, d'empierrement et de fleurissement ont débuté ce printemps, réalisés par notre service technique et des bénévoles. Nous avons également prévu d'y installer un peu de mobilier (table + bancs) pour un montant budgétisé à 1 000€.

Terrain de jeux:

Une enveloppe de 500€ est prévue pour suivre le renouvellement des jeux et la mise en place de paniers de basket.

Voilà les principaux investissements prévus en 2023, sachant qu'une enveloppe pour les dépenses imprévues est budgétisée pour d'éventuels investissements non programmés.

Dossier en cours:

Projet éolien:

Le projet suit son cours auprès de la société VOLTALIA.

La municipalité tient à avoir toute la transparence sur ce dossier et ne veut surtout pas que quiconque soit impacté, vous avez d'ailleurs reçu dernièrement une lettre d'information sur l'avancement de ce dossier.

Infos diverses:

Employés communaux:

La collectivité vient d'embaucher un nouvel employé, à savoir Mikaël LE BARS, que beaucoup d'entre vous connaissent puisqu'il est originaire de la commune. Mikaël a pris ses fonctions le 2 mai dernier. Au nom de toute la collectivité je lui souhaite bonne chance dans cette nouvelle orientation professionnelle et je suis persuadé qu'il saura être à votre écoute pour toutes demandes concernant sa fiche de poste.

Je profite de l'arrivée de Mikaël pour vous présenter l'équipe au complet.

Fanny LE GOFF a officiellement pris le poste de secrétaire le 15 février dernier et Marie-Christine LE BRIS travaille au sein de notre structure depuis 1992 comme agent d'entretien.

Repas du CCAS:

Pour les personnes ayant 65 ans cette année ainsi que les autres concernées les années précédentes je vous informe que le repas sera servi à la salle « Théophile LE MEN » le samedi 14 octobre à 12h30.

Sur ces divers renseignements, je vous souhaite à toutes et tous un bel été et un excellent semestre.

Je remercie les associations communales pour les festivités organisées, ce qui permet à chacun et chacune de passer de bons moments de convivialité.

**Le Maire,
Yannick LARVOR**

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSEIL

30 décembre 2022:

1/Adhésion à la procédure de médiation dans le cadre de certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le Centre de gestion des Côtes d'Armor

2/Tarifs communaux

Location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2023

	Commune	Extérieurs
Réunions diverses	/	25,00 €
Banquets, repas	130,00 €	170,00 €
Utilisation vaisselle 50 personnes et plus	20,00 €	20,00 €
Apéritif, vin d'honneur	25,00 €	40,00 €
Bal à papa, Fest-noz ou Fest-deiz, Concert, Théâtre	80,00 €	150,00 €
Concours de cartes	50,00 €	130,00 €
Café de famille, Café d'enterrement	40,00 €	40,00 €
Goûters du Club Roc'Hellou (forfait annuel)	160,00 €	/
Buffet campagnard	70,00 €	100,00 €
Cours de langues (forfait annuel)	80,00 €	80,00 €
Cours de danses bretonnes	100,00 €	100,00 €
Cours de gymnastique	80,00 €	80,00 €
Caution (sous forme de chèque à donner à la remise des clés)	200,00 €	200,00 €
Caution ménage (chèque à donner à la remise des clés)	150,00 €	150,00 €

Concessions

2 m ² pour 15 ans	:	50,00 €
2 m ² pour 30 ans ou 4 m ² pour 15 ans	:	100,00 €
4 m ² pour 30 ans	:	200,00 €

Columbarium

	15 ans	30 ans
Cave 4 urnes (au sol) (cavure)	300,00 €	600,00 €
Case 4 urnes (monument)	300,00 €	600,00 €
Dispersion des cendres	30,00 €	
Inscription sur le livre du souvenir	30,00 €	

3/Avis sur l'implantation des éoliennes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du projet d'implantation de quatre éoliennes vu par l'opérateur VOLTALIA. Il s'avère que l'implantation d'une éolienne se trouve proche d'un bâtiment avicole exploité par Monsieur LE BONHOMME Loïc et fils. Après une visite sur le terrain le 26 novembre 2022, en présence de la cheffe de projet Madame Moïra ANDREU, pour un échange avec Monsieur LE BONHOMME, qui souhaite un déplacement de cette éolienne, pouvant avoir une incidence sur son élevage, le Conseil Municipal souhaite à l'unanimité, que cette demande soit accordée.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSEIL

30 décembre 2022 (suite):

4/Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de GUINGAMP-PAIMPOL Agglomération

Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et tiré le bilan de la concertation lors de sa séance du 27 septembre 2022 par 73 votes pour, 2 votes contre et 2 abstentions.

Monsieur le Maire fait savoir que le projet présenté ce jour constitue l'aboutissement du travail de traduction réglementaire, des objectifs définis dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) débattu le 17 mai 2022 et le 30 septembre 2019, à partir des enjeux engagés dans le diagnostic initial et des objectifs poursuivis à l'échelle de l'agglomération et de chacune des communes à échéance 2033.

Monsieur le Maire indique que le projet de PLUi, accompagné des avis reçus, sera ensuite soumis à une enquête publique au cours de laquelle le public pourra faire part de ses observations. Après l'enquête publique, le projet pourra être ajusté pour prendre en compte les avis des personnes publiques associées, les conclusions du commissaire enquêteur ou des remarques émises à l'enquête. Ces modifications issues de l'enquête publique ne pourront pas affecter l'économie générale du projet de PLUi ;

Monsieur le Maire rappelle que l'élaboration du projet de PLUi s'est faite en concertation avec le public, selon les modalités fixées par la délibération du Conseil Communautaire du 26 septembre 2017 et dont la délibération du 27 septembre 2022 tire le bilan.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'arrêt du PLUi a ouvert une phase de consultation, pour recueillir l'avis de chaque commune membre de Guingamp Paimpol Agglomération, des personnes publiques associées, des personnes publiques concernées et autres organismes. Conformément aux articles R.153-4 et R.153-5 du Code de l'urbanisme, les Conseils Municipaux sont invités à émettre un avis, dans les limites de leurs compétences propres, au plus tard dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-15 ;

Vu les délibérations en Conseil Communautaire, en date du 26 septembre 2017, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et définissant les modalités de gouvernance et de concertation ;

Vu les délibérations en Conseil communautaire du 17 mai 2022 et 30 septembre 2019 prenant acte du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Vu la délibération en Conseil Communautaire, en date du 27 septembre 2022, arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et tirant le bilan de la concertation ;

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

DÉCISION

D'émettre un avis favorable au projet de PLUi arrêté par le Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2022, sous réserve que la parcelle AB 215 sur laquelle il y a, à ce jour, une demande d'urbanisme pour la construction d'une maison individuelle. Nous souhaiterions par conséquent, pour privilégier cette construction future, revoir l'enveloppe prévue au PLUi. Si cet accord de construction sera donné nous avons décidé d'enlever de l'enveloppe les parcelles AB 107-108-109-110.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSEIL

13 février 2023:

1/RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL AU POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE

2/MISE EN PLACE DES 1607H AU 1^{ER} JANVIER 2023 SUITE A L'AVIS DU COMITE TECHNIQUE

3/AVIS SUR LE PROJET DE CARTE SCOLAIRE ENVISAGÉ PAR LA DASEN POUR LA RENTRÉE 2023/2024

4/TRAVAUX RÉSEAU EAUX PLUVIALES

Suite aux intempéries des fortes pluies survenues cet hiver, des riverains ont été inondés dans leurs habitations.

Le Maire propose donc de revoir le problème et soumet le devis établi par le service voirie de Guingamp Paimpol Agglomération, pour un montant estimatif de 4 317.00€ TTC.

5/ACQUISITION D'UNE ROTO TRANCHEUSE POUR LE CURAGE DES FOSSÉS

Suite à une nécessité pour l'entretien des fossés le Maire expose différents devis pour l'acquisition d'une roto trancheuse.

Le Conseil choisi d'acheter le matériel avec l'entreprise SCOLAN pour un montant de 12 500€ HT, montant qui sera inscrit au Budget au compte 2182 opération 94.

6/CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de Mme Enora COLCANAP pour l'acquisition de la parcelle WL 52 issue de la parcellisation d'une partie d'un chemin rural non numéroté.

Il faut donc décider du prix de vente de cette parcelle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal décide de céder ces parcelles pour un euro symbolique .

7/PEINTURE A LA SALLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis la réalisation de la salle des fêtes les peintures n'ont jamais été reprises et qu'elles sont abîmées à certains endroits. Ce dernier a donc demandé deux devis pour des travaux de peinture :-SOMI DECORATION CARHAIX POUR UN MONTANT DE 6 059.21€ TTC.

-GUENEGOU ERWAN CALLAC POUR UN MONTANT DE 12 501.60 TTC.

13 mars 2023:

1/Taux d'imposition

Taxe d'habitation résidences 13.33%

Taxe sur le Foncier Bâti : 36.69 %

Taxe sur le Foncier non Bâti : 67,07 %

Soit le taux communal reconduit de 17,16 % + le taux départemental de 19,53 %

2/Adoption des rapports annuels sur le prix la qualité du service ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF de Guingamp-Paimpol Agglomération - Exercice 2021 -

Monsieur le maire présente à son assemblée délibérante, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif de Guingamp-Paimpol Agglomération de l'exercice 2021.

Il précise qu'ils ont pour but de donner toute transparence quant au fonctionnement de ces services en informant les usagers de sa qualité et de ses performances.

Conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur ces rapports.

Après avoir oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte les rapports 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif de Guingamp-Paimpol Agglomération.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSEIL

13 mars 2023 (suite):

3/SUBVENTIONS 2023

AMICALE LAIQUE PLOURAC'H	800,00
CLUB ROC'HELLOU	400,00
LA DIANE SOCIETE DE CHASSE	100,00
ANIMATIONS RURALES ET SOLIDARITE	100,00
ASSO. EUROPE KREIZ BREIZH	80,00
LA PIERRE LE BIGAUT ASSOCIAT.	150,00
SECOURS POPULAIRE CALLAC	100,00
LA BELLE EQUIPE ASSOCIATION	100,00
SAPEURS POMPIERS	100,00
CERCLE CELTIQUE AHES CARHAIX	30,00
GENEALOGIE DU POHER	30,00
SAD DU CORONG	641,58
KERRYS ANGELS	50,00
ADAPEI	30,00
CLUB DE HANDBALL CALLAC	30,00
ALZHEIMER 22	30,00
DA VIKEN	30,00
ALCP CARHAIX	30,00

ANACR	30,00
LIGUE CTRE CANCER ST BRIEUC	30,00
KREIZH BREIZH ELITES FEMININ	50,00
ASSOC. DES LARYNGECTOMISES	30,00
D2	30,00
LE CREFF	30,00
COMICE AGRICOLE	300,00
RESTAURANTS DU CŒUR	30,00
LEUCEMIE ESPOIR	30,00
US CALLAC	45,00
CIDFF	30,00
RACING CLUB PLUSQUELLEC	80,00
OSL MAËL-CARHAIX	15,00
ASSOC CALLAC CULTURE	150,00
ASSO PARALYSES DE France	30,00
ARC EN CIEL VILLAGE VERT	30,00
LA VALLEE S'ANIME - EHPAD CALLAC	100,00
SOLIDARITE PAYSANS	30,00

4/AMÉNAGEMENT ALLÉES DU CIMETIÈRE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'il y a un problème d'accessibilité à l'église pour les personnes à mobilité réduite et l'entretien des allées est devenu compliqué, les produits phytosanitaires étant devenus interdits. Il a donc demandé des devis d'enrobé pour les deux allées.

SPTP 7100.00€ HT pour 112m²

COLAS 4060.00€ HT pour 100m²

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil décide de choisir l'entreprise COLAS pour effectuer ces travaux.

5/PROGRAMME VOIRIE 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les estimations établies par Guingamp Paimpol Agglomération pour plusieurs voies communales. Il précise qu'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour le programme d'entretien de l'année 2023 sera signée.

Il y a donc lieu de définir le programme de voirie 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- inscrit au groupement d'enrobé de l'Agglomération le programme de voirie suivant :

la route de l'Allée pour un estimatif de 29 824.10 € TTC

la route de Kernon pour un estimatif de 35 501.25 € TTC

le chemin d'exploitation de Coatrescar pour un estimatif de 9 234.75 € TTC

la route Calanhel Melscoet/Guérichard pour un estimatif de 64 383.81€ TTC

- autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement de ce dernier, le premier Adjoint, à signer tout document se rapportant à ce dossier,

- inscrira les travaux au budget primitif 2023 au programme 116 « Voirie 2023 ».

6/ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

7/ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSEIL

13 mars 2023 (suite):

8/PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57 EN COMPTABILITÉ AU 1ER JANVIER 2024

9/ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE REPRISE D'UN COMMERCE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le commerce du centre bourg a été repris et qu'il avait été question d'allouer une subvention pour cette reprise, le Maire étant impliqué dans cette vente elle avait donc été reportée

Monsieur le Maire propose donc de revoir cette attribution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'octroyer une aide de 5 000€ à Mr et Mme DENIS, BAR TABAC ALIMENTATION TI MELEN, SNC MELYM.

Cette somme sera à inscrire au BP 2023, au compte 20422, en dépenses d'investissement, Subventions d'équipement aux personnes de droit privé, Bâtiments et installations.

10/DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS LOCAUX

ARTICLE 1 : Désignation du référent déontologue

Il est mis en place un référent déontologue pour les élus locaux de la commune de PLOURAC'H dans les conditions prévues par le décret du 6 décembre 2022 susvisé.

Il ne doit ni exercer un mandat (actuel ou passé depuis au moins trois ans) ni être agent de la commune.

Le référent nommé est ainsi:

- Yannick FER né le 16/09/1965 à SAINT-BRIEUC demeurant 1 Merdy Creff 22160 PLOURAC'H

ARTICLE 2 : Durée de la désignation du référent déontologue

Il exercera ses fonctions, pour une durée de 3 ans (renouvelable une fois) à compter du 1^{er} juin 2023.

ARTICLE 3 : Missions du référent déontologue

Le référent déontologue de l'élu local assure différentes missions :

- il apporte tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local,
- il informe et sensibilise l'ensemble des élus locaux aux principes déontologiques applicables à l'exercice de leurs fonctions ou mandats.

27 mars 2023:

1/COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	20 033,43			119 593,03	20 033,43	119 593,03
Opérations de l'exercice	206 370,07	99 038,30	270 831,89	448 686,75	477 201,96	547 725,05
Résultat de clôture		-107 331,77		177 854,86		70 523,09
Restes à réaliser	85 070,72				85 070,72	0,00
TOTAUX CUMULES	226 403,50	99 038,30	270 831,89	568 279,78	497 235,39	667 318,08
RÉSULTATS DEFINITIFS		-127 365,20		297 447,89		170 082,69

2/ BUDGET PRIMITIF 2023

Section de fonctionnement :Dépenses = Recettes = **470 404.97 €**

Section d'investissement :Dépenses = Recettes = **408 653.69 €**

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSEIL

27 mars 2023 (suite):

3/Réaction au PLUi proposé par Guingamp-Paimpol Agglomération pour l'installation d'un parc éolien

Considérant les enjeux globaux liés à la transition écologique et énergétique ;

Considérant les orientations du SRADDET Bretagne, adopté par le Conseil régional le 18 décembre 2020 et fixant l'objectif 27 consistant à "accélérer la transition énergétique en Bretagne", notamment par la mise en œuvre de "la feuille de route sur le déploiement de l'éolien terrestre qui met en avant une approche transversale et durable en lien avec d'autres enjeux (habitat, patrimoine, biodiversité...)" ;

Considérant l'élaboration du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération, prescrite le 26 septembre 2017, visant à définir une cohérence territoriale, une stratégie et une vision du territoire à travers des priorités d'aménagement de manière à concilier les enjeux du territoire et plus spécifiquement concernant le domaine énergétique, mais également à porter l'ambition d'intégrer des objectifs de maîtrise de consommation énergétique et de diminution des gaz à effet de serre, de promouvoir les modes de productions des énergies renouvelables et encore d'encourager la gestion raisonnée des ressources naturelles ;

Le Conseil municipal de Plourac'h souhaite rappeler son attachement à la mise en œuvre d'actions concrètes à l'échelle de la commune et, ainsi, au bon développement du parc éolien envisagé sur son territoire. Il regrette que les OAP déterminant les zones d'implantations de parcs éoliens dans le PLUi, actuellement soumis à enquête publique, proposent une réglementation stricte, excessivement restrictive pour le projet envisagé et ne prenant pas en compte les expertises réalisées depuis plus de deux ans par des bureaux d'études spécialisés. C'est pourquoi le Conseil municipal s'oppose à la rédaction actuelle et fortement contraignante du document d'urbanisme intercommunal et en souhaite sa modification afin qu'il permette d'intégrer intégralement le projet éolien voulu sur la commune. **Éléments pour la contribution à l'enquête publique du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération :**

Au vu des enjeux globaux liés à la transition écologique et énergétique ainsi que des orientations du SRADDET Bretagne, adopté par le Conseil régional le 18 décembre 2020 et fixant l'objectif 27 consistant à "accélérer la transition énergétique en Bretagne", notamment par la mise en œuvre de "la feuille de route sur le déploiement de l'éolien terrestre qui met en avant une approche transversale et durable en lien avec d'autres enjeux (habitat, patrimoine, biodiversité...)", le Conseil municipal de Plourac'h souhaite rappeler son attachement à la mise en œuvre d'actions concrètes à l'échelle de la commune et, ainsi, au bon développement du parc éolien envisagé sur son territoire.

Dès le début de l'année 2020, après avoir rencontré divers développeurs éoliens, le conseil municipal a autorisé l'un d'eux à étudier la zone la plus optimale sur la commune en vue d'y réaliser un parc éolien. Cette zone est encadrée au nord par le hameau de Kernon et au sud par la ligne électrique qui traverse le nord de la commune. Elle pourrait accueillir un potentiel de 4 à 5 éoliennes.

Depuis plus de trois ans, le Conseil municipal accompagne le développement de ce projet éolien qu'elle a souhaité afin que la commune, à son échelle, participe activement à l'atteinte des objectifs bretons de transition énergétique.

Impliqué dans un dialogue continu avec l'équipe projet mise en place par le développeur, le Conseil municipal a pu appréhender la multitude des facteurs et expertises qui déterminent la faisabilité d'un tel projet et en précise ses caractéristiques ainsi que son implantation. Il a également soutenu toutes les actions d'information et de concertation proposées par le développeur pour assurer la parfaite connaissance des avancées de ce projet, mais également permettre l'échange et la bonne compréhension des enjeux locaux, afin d'aboutir à un projet parfaitement intégré dans son territoire.

Aussi, dans le cadre de la présente enquête publique se déroulant du 13 mars au 12 avril 2023, le Conseil municipal de Plourac'h regrette que les OAP déterminant les zones d'implantations de parcs éoliens proposent une réglementation stricte, limitante et excessivement contraignante pour le projet communal ainsi que pour l'ensemble des projets envisageables sur le territoire de l'agglomération.

En effet, la détermination des zones ne peut se limiter à une approche visant à compiler l'ensemble des zonages de protection existants. Les études environnementales qui doivent être réalisées pour la mise en place d'un parc éolien sont très poussées et fortement encadrées. Elles durent plus d'un an et visent à déterminer les enjeux existants pour permettre des projets respectant au mieux l'ensemble des enjeux du territoire. Elles sont complétées par une étude paysagère tout autant développée qui vise à prendre en compte le paysage et permet de définir des variantes d'implantation cohérentes avec celui-ci, en s'attachant notamment à limiter les effets cumulés et à préserver des espaces de respiration sans éolienne.

Aussi, supprimer des zones dès le document d'urbanisme que constitue le PLUi retire ainsi à ces expertises la possibilité de définir précisément les sites favorables ou non à l'implantation d'éoliennes, et menace d'autant l'atteinte des objectifs territoriaux et régionaux en matière de production d'électricité renouvelables.

Concernant les secteurs de développement préférentiels identifiés sur la commune de Plourac'h (19 et 20), le Conseil municipal souhaite souligner que le secteur 19 est le plus optimal pour la commune, en cela qu'il ouvre la possibilité de l'implantation d'un parc éolien répondant à l'ambition portée par le Conseil municipal. Toutefois, la zone définie dans le PLUi et ainsi présentée est amputée d'une large partie, qui permettrait pourtant, après résultats des études dédiées, de concevoir un projet cohérent aux regards des enjeux environnementaux et paysagers.

C'est pourquoi le Conseil municipal souhaite à l'unanimité, la modification de la rédaction actuelle du document d'urbanisme afin, d'une part, d'intégrer intégralement le projet éolien voulu sur la commune et, d'autre part, de permettre un développement éolien qui rendrait possible l'atteinte des objectifs régionaux et contribuerait à la transition énergétique, aujourd'hui indispensable.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSEIL

5 juin 2023:

1/Détermination des durées d'amortissement des subventions d'équipement versées

2/Protection sociale complémentaire des Agents (santé et prévoyance)

3/Avis sur la proposition d'ouverture d'une classe bilingue sur le SRPI

Considérant :

- la proposition d'ouverture d'une classe bilingue sur le SRPI sans concertation au préalable avec les différents acteurs locaux ;
- que le minimum nécessaire pour ouvrir une classe bilingue est de 10 enfants ;
- que la demande d'inscription pour cette filière est actuellement insuffisante pour justifier l'ouverture d'une classe bilingue ;
- l'impact qu'aurait l'ouverture d'une classe bilingue sur l'ensemble du SRPI;
(Baisse des effectifs dans l'autre classe de maternelle en monolingue si des enfants présents sur le SRPI changent de filière, ASEM à former, construction de nouvelles classes à Carnoët et Plourac'h...);
- qu'une filière bilingue est déjà ouverte sur le RPI Bulat-Pestivien/Callac ;

Et considérant :

- le souhait des parents d'élèves de maintenir la classe monolingue pour leur(s) enfant(s) ;
- toutes les actions menées par le personnel du SRPI, les élus, les parents d'élèves, les instituteurs, et les élèves pour maintenir la classe monolingue ;
- l'augmentation des effectifs sur le SRPI dans les années à venir qui nécessitera d'avoir au minimum 2 classes pour les maternelles-CP à Plusquellec ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- bien que reconnaissant de l'intérêt de l'apprentissage du breton pour la préservation de la langue, **S'OPPOSE** à l'ouverture de cette classe aux motifs qu'une offre de classe bilingue français-breton est déjà proposée au sein du RPI Bulat-Pestivien-Callac et que les parents d'élèves souhaitent maintenir le fonctionnement du SRPI en monolingue comme il est actuellement ;
- **CONFIRME** son souhait de maintenir le poste monolingue qui menace d'être supprimé.

4/Suppression des régies de recettes (location de salles, livret du patrimoine, photocopies)

5/Révision tarifaire des concessions dans le cimetière

Maintien des tarifs suivants :

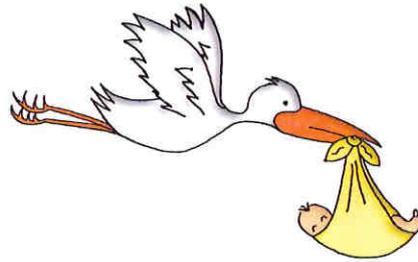
TAILLE	DURÉE	PRIX
2m ²	15 ANS	50.00€
2m ²	30 ANS	100.00€
4m ²	15 ANS	100.00€
4m ²	30 ANS	200.00€

Nouvelles propositions :

TAILLE	DURÉE	PRIX
2m ² ou 4m ²	50 ANS	1 000.00€
2m ² ou 4m ²	PERPETUELLE	5 000.00€

NAISSANCE :

Armel, Yves, Briec DENIS 11/05



MARIAGES :

Thomas DEMURTAS et Angélique PANDROZ 01/04



Claude LOZAC'H ET Myriam TINCUFF 19/05



TRANSCRIPTION DE DECES :

Jacques BENNEJEAN 07/01

Michel CARIOU 01/03

Michelle BONNEC 10/03

DECES:

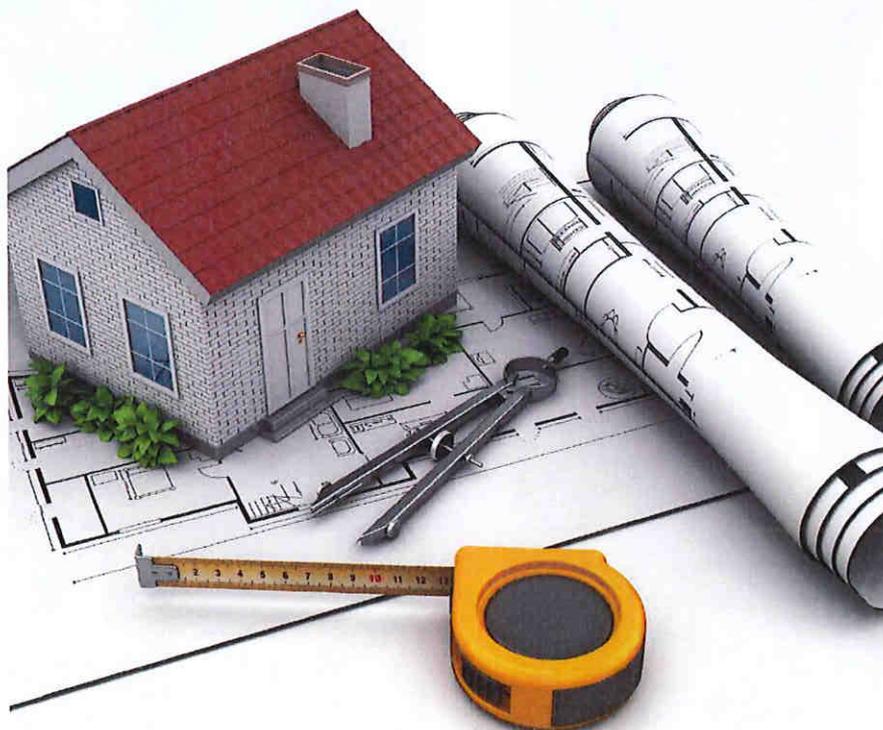
Christian GAGOU 11/05



PERMIS DE CONSTRUIRE

N°	NOM	ADRESSE	OBJET
1	GAËC DE KERHO	1, Kerho	construction d'un hangar
DECLARATIONS PRÉALABLES			
1	DENIS YM	15, Rue de l'Argoat	Transformation d'un commerce en maison d'habitation
2	LE ROUX D	Kergus	Pose de panneaux photovoltaïques
3	LASALLE M	Coat Bloc	Vélux, portail, clôture
4	LANS M	Bourgerel	Abri de jardin
5	LANS M	Bourgerel	Vélux
6	GAUDRY B	1,Place du 19 mars 1962	Ouverture
7	Mairie	1, Rue de la mairie	Aménagement des allées du cimetière
8	SZPUNAR T	Kermarie	Pose de panneaux photovoltaïques
9	LE BONHOMME M	Kerlouet Vihan	Pose de panneaux photovoltaïques
CERTIFICATS D'URBANISME D'INFORMATION			
32 DEMANDES DEPUIS LE 1ER JANVIER			

Lorsque le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé après le 1er septembre 2022 : Vous devez, dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux, déclarer les éléments de consistance de votre construction. Pour cela, rendez-vous sur votre espace sécurisé sur www.impots.gouv.fr, service « Gérer mes Biens Immobiliers ». Les éléments indiqués seront utilisés pour déterminer l'évaluation cadastrale de votre bien (qui sera la base de votre imposition aux taxes foncières notamment), et le calcul de vos taxes d'urbanisme. L'accès au service « Gérer mes Biens Immobiliers » sur impots.gouv.fr permet de traiter l'ensemble des démarches fiscales. La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) auprès des services de l'urbanisme de la mairie reste nécessaire, ne l'oubliez pas ! Renseignez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997>.



VOEUX DU MAIRE 22 JANVIER



COMMÉMORATION DU 19 MARS



REMISE DE MÉDAILLE 27 MARS



COMMÉMORATION DU 8 MAI



VIE COMMUNALE

RÉCEPTION DE LA CUREUSE DE FOSSÉS 15 MAI



FÊTE DES VILLAGES 21 MAI



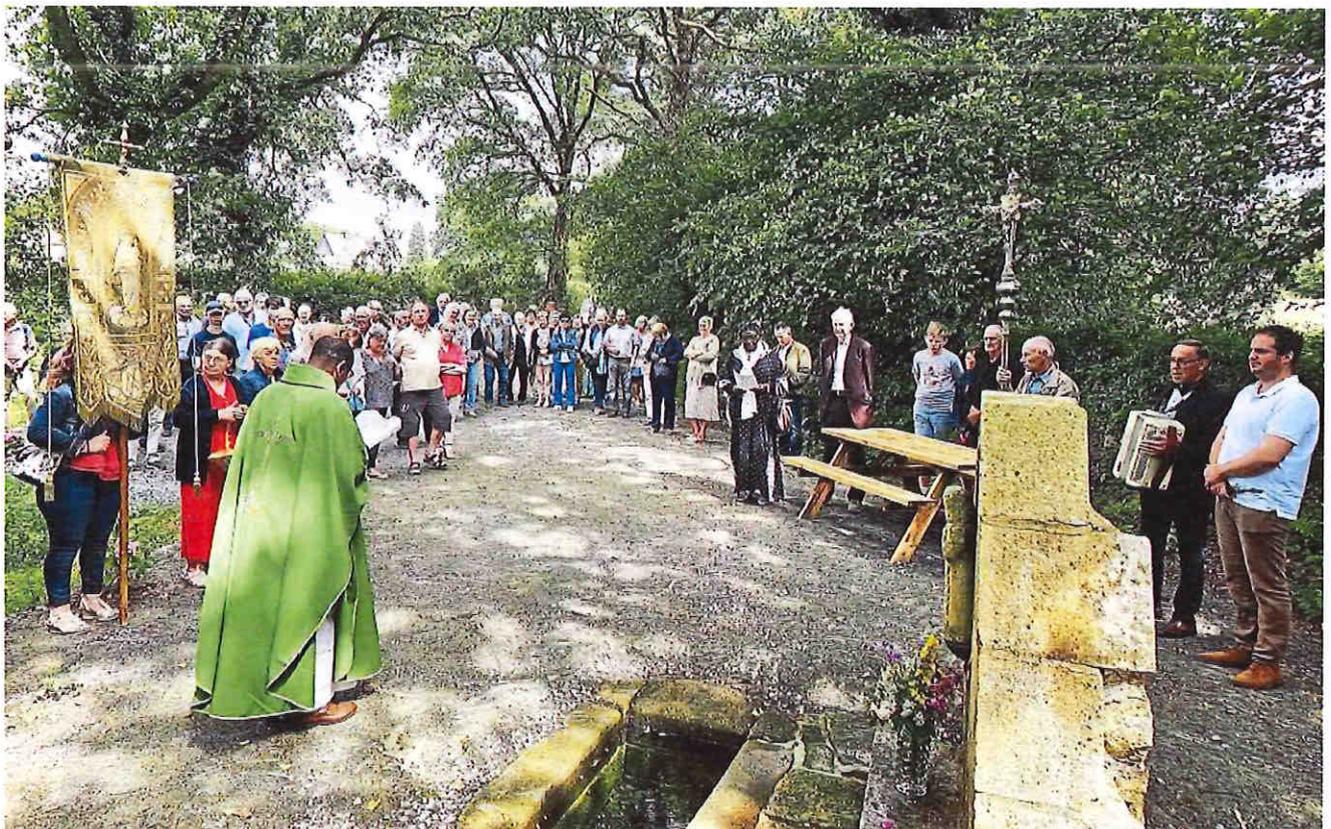
JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT 29 MAI



NOUVEL AMÉNAGEMENT À LA FONTAINE



PROCESSION 25 JUIN



ANIMATIONS RURALES ET SOLIDARITE

Après une première réunion-goûter en janvier pour fêter la nouvelle année et lancer les premières idées d'animations, l'assemblée générale du 10 mars a approuvé les bilans moral et financier et voté les subventions à nos partenaires, soit 200€ au jardin solidaire de Callac et 650€ à l'association « Lumière des Enfants » pour la scolarisation d'enfants orphelins d'Ebola en Guinée. Le programme des animations du premier semestre a été également approuvé. La cotisation des adhérents reste à 5€. Le bureau reste inchangé :

Président : Edward Thistlethwaite, Vice-Présidente : Isabelle Caignard

Secrétaire : Caroline Mac Avoy, Secrétaire-adjointe : Hélène Legeard

Trésorière : Anne-Lise Le Guilcher, Trésorière-adjointe : Joëlle Boquet

Membres du CA : Stéphanie Auguste, Christine Body, Marylène Fermigier, Jean-François Bouguennec.

Nos ateliers et balades, ayant toujours autant de succès, ont été reconduits cette année et restent appréciés :

L'atelier « Greffe des arbres fruitiers » du 11 mars, animé par Claude Guizouarn, Jean-Baptiste Provost et Roger Caignard a été suivi par onze personnes qui ont pu repartir avec un savoir-faire et un porte-greffe greffé. Voir photo, légende : entraînement sur des boutures de saule)

L'atelier « Cuisine indienne » du 16 avril était animé par Geeta accompagnée, cette fois-ci, de Sonali d'origine indienne elle aussi. Les douze personnes inscrites ont préparé et dégusté du pain indien, du dal de lentilles aux navets, du carri de chou-fleur à la cannelle, du carri d'autres légumes et du carri d'agneau avec chacun des épices différentes (gingembre, curcuma, cumin). Un gâteau de semoule et le halva de carottes, plats sucrés, se mangent en même temps que les plats salés. Voir photo

La balade « Plantes comestibles et médicinales » du 30 avril a emprunté une partie du sentier Hent Ar Lanniou, aux abords et dans les landes de Kerlouet. Hormis les tapis de jacinthes bleues dans les bois, les sceaux de Salomon eux aussi en fleurs, plantes toutes deux toxiques, les 29 participant(e)s ont pu reconnaître, par exemple, la petite fleur jaune de la benoîte dont la racine a les mêmes propriétés que le clou de girofle ou le lierre terrestre qui peut soulager les maux de gorge. En fin de parcours, tout le monde a dégusté les nombreux plats et boissons à base de plantes sauvages préparés par les bénévoles. Voir photo

La balade ornitho, cette année, s'est transportée sur la presqu'île de Rhuys dans le Morbihan, bien connue de Jean-Pierre Annezo, notre ornithologue. Les anciennes salines du bord du golfe étaient fréquentées par des aigrettes, des échasses, des tadornes. Bien d'autres espèces (64 en tout) ont pu être identifiées par le spécialiste à l'oreille très développée, un peu moins par les 8 stagiaires présents lors de cette belle journée ensoleillée au bord de mer.

La visite de trois potagers bio du 3 juin a ravi les 18 participant(e)s. Le matin, au jardin solidaire de Callac, trois bénévoles nous ont expliqué le fonctionnement de leur équipe, 20 personnes en général, parfois le double pour le ramassage des pommes de terre, par exemple). Produire des légumes frais, toute l'année, pour le Secours Populaire et le Resto du Coeur de Callac demande une organisation bien réglée et un choix approprié des légumes. D'autres activités se mêlent au dur travail de la terre : l'installation de nichoirs, d'une hutte, la construction de toilettes sèches, l'aménagement de parterres de plantes aromatiques, l'accueil des écoles. Le jardin est devenu synonyme de dynamisme et de convivialité.

Après un pique-nique pris sous la tonnelle construite dans l'espace boisé du bord de l'Hyère, la visite s'est continuée à « Bodelzi » en St Servais. Le potager de Jean-François Bouguennec étonne par les moyens mis en œuvre : serre roulante, récupération d'eau de pluie et fabrication de broyat pour le paillage, le tout à grande échelle. Celui de sa voisine, Johanna, entremêle plantes médicinales, fleurs et légumes. Puis Jean-Paul Le Rudulier nous guide jusqu'à son jardin de Kermarc en Duault. Il n'est pas moins surprenant que les deux précédents par la précocité et l'abondance des légumes, des fruits rouges, de la rhubarbe. Dans un champ voisin il cultive du blé noir.

Nos prochaines animations :

Le dimanche 9 juillet, à St Maudez, des balades guidées ou libres avec, à midi, un buffet animé, musical et burlesque. Voir affiche

Le samedi 7 octobre, un fest-noz avec des chanteurs et sonneurs locaux.

ANIMATIONS RURALES ET SOLIDARITE

SORTIE ORNITHOLOGIQUE



ATELIER CUISINE INDIENNE



VISITE POTAGER BIO



AMICALE LAÏQUE

Comme chaque année les enfants ont participé à la chasse à l'œuf.
L'association est à la recherche de bénévoles pour la mise en place d'un nouveau bureau.

CLUB DU ROC'HELLOU

Les rdv du club reprendront dès le mois de septembre avec au programme jeux de cartes, travaux manuels, goûter... 1er et 3ème mardi du mois.

COMITÉ DES FÊTES

Repas du Pardon, dimanche 25 juin à la salle Théophile LE MEN: 135 convives.



DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

PARTICIPATION DES ELEVES DE PLOURAC'H A LA JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT



Le Cinéma

Nous sommes allés trois fois au cinéma : nous avons vu "Le lince", "Le peuple boy" et "Les lois de l'hospitalité". Le lince était un film documentaire qui parlait d'une meute de lince. Le peuple boy était un dessin animé. "Les lois de l'hospitalité" est un film en noir et blanc. Il raconte l'histoire de deux professeurs et de leurs familles.



Yvan Tardif



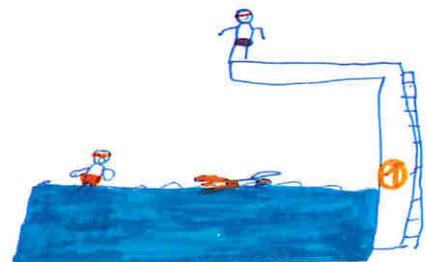
Léa



Yade

Depuis le 5 mai, nous nous rendons en car à la piscine de Conhaix. À la piscine on apprend à nager crawl, la brasse et le dos. On utilise aussi parfois les palmes. On apprend aussi à sauter du plongeon. Certain(e)s font des sauts plats, ah ah ah. Nous avons deux vestiaires : un pour les garçons et un pour les filles. C'est trop bien la piscine!

LORENZO
KÉLIG
JÉRÉMY



Ce lundi 26 juin nous nous rendons à Plélauf
pour notre sortie "initiation Pony" class
allons apprendre à mettre la selle et le
filet. Après on ira dans la carrière apprendre
à avancer, s'arrêter et tourner. Après on
pique - niquera : là - Bas dans l'herbe. L'après - midi nous
rémonterons sur les poneys pour faire une balade en forêt.

James

Rafael

IWANA



Kermesse du RPI

Bienvenue

À la Kermesse, il y avait deux grosses
peluches à gagner. Il y avait beaucoup de
stands. À 15h00 on a dû arrêter de courir dans tous
les sens pour aller faire le drapeau breton que l'on avait
préparé. On a dansé la pougère et le
cercle circassien avec les CE (1)(2).
Le soir il y avait un repas et était déli-
cieux, et il était animé d'un magicien qui a fait

Alicia

Momde



DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Promenade des déchets

Nous nous sommes promenés dans Plouzac'h à la recherche de déchets. Cette promenade était organisée dans le cadre de la journée mondiale de l'environnement. Au début, nous n'avons pas fait grand-chose mais après avoir marché un peu, nous sommes tombés sur une décharge. Nous avons trouvé beaucoup de sacs en plastique, des bidons et d'autres déchets. Nous étions fiers d'avoir ramassé tout ça.

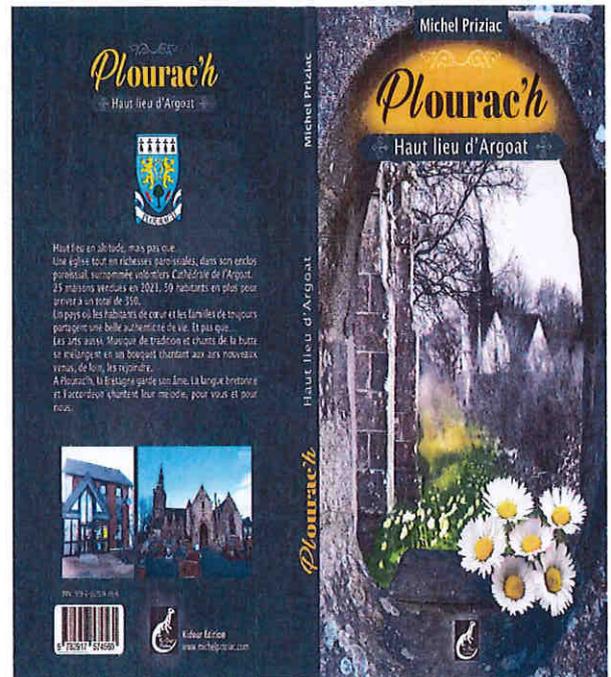


Trasse à Pœyffs tip - Bryan - Jéré

L'amicale Pique de Plouzac'h a caché les chocolats dans l'école sur le parking de la mairie et en face sur le parking des affées de pétanque. Ensuite, nous les avons distribués pour les répartir équitablement. Nous avons eu le droit d'en manger un tout de suite et nous avons emporté les autres chez nous.



SORTIE DU LIVRE SUR PLOURAC'H



Ecrit par Michel PRIZIAC, romancier et historien du patrimoine local et régional, ce livre retrace l'évolution de la commune sur le plan démographique, historique et économique d'hier à aujourd'hui. En vente au commerce TI MELEN et à la mairie, 18€.

NOUVELLE EXPOSITION DE PHOTOS

Du 7 au 31 août, de 10h à 12h et de 14h à 18h, Armand MADEC exposera de nouvelles photos à la Chapelle Saint Guénolé.



INFORMATIONS PRATIQUES

RAPPEL:

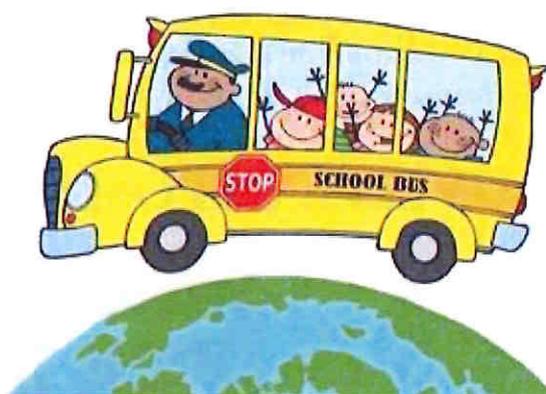
Un défibrillateur automatique externe, appareil portatif, fonctionnant au moyen d'une batterie et de deux électrodes, dont le rôle est d'analyser l'activité électrique du cœur d'une personne en arrêt cardiorespiratoire. Ce défibrillateur est situé sur la façade de la mairie.



Les enfants qui participent à un voyage organisé par leur établissement scolaire (collège, lycée, public, privé ...) peuvent bénéficier d'une aide financière versée par la Commune (30,00 €).

Pour cela, il faut formuler une demande écrite après la participation effective de l'enfant au séjour.

SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES



Les enfants de l'école de Plourac'h récupèrent toujours les revues et journaux. Le lieu de collecte se situe dans le garage de l'allée de l'école.

Vous pouvez également déposer cartouches d'encre usagées, bouchons alimentaires et piles usagées dans le hall de la mairie.



Mots mêlés Été

(mots cachés à l'horizontal et à la verticale)



Liste de mots:

- ÉTÉ
- VACANCES
- PLAGE
- SOLEIL
- ORAGE
- CHAPEAU
- LUNETTES
- MOUSTIQUE
- SANDALES
- VOYAGE
- LOISIR
- CASQUETTE
- CHALEUR
- PISCINE
- JUILLET
- AOÛT
- JARDIN
- GLACE
- BALLON
- PARASOL

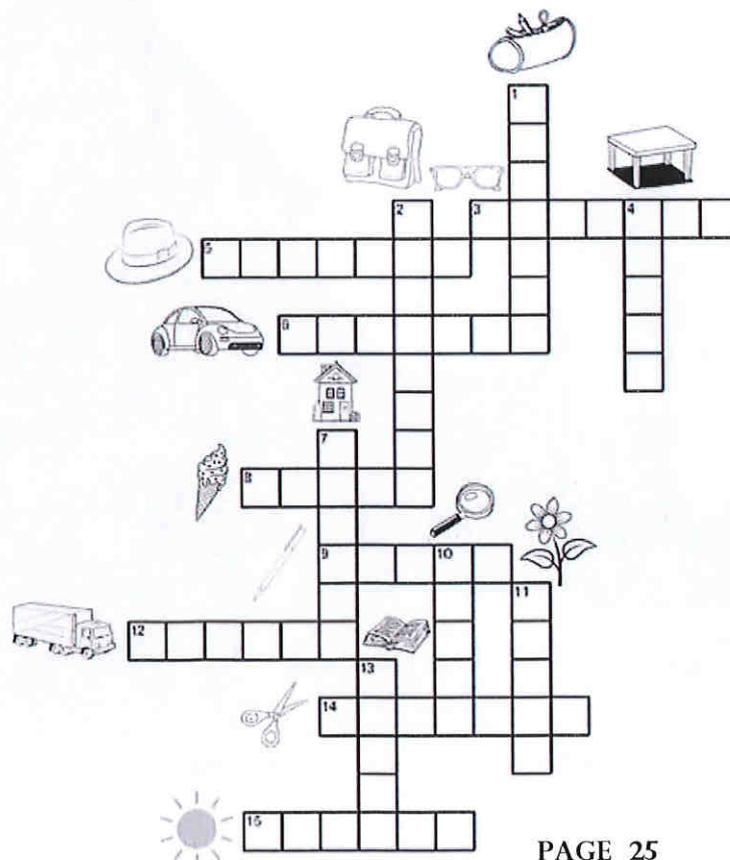


Y X C U W
 P L A G E K N L
 C X V Ç I D A R
 K M Z P Y Ç J N H
 S I J Ç C Ç J X X R
 J U I L L E T S O L E I L L
 V A C A N C E S R G O C H A P E A U B F
 A P A R A S O L N A R U L U N E T T E S G
 P O J S F C H A L E U R J B A L L O N C D L
 V U A Q L O I S I R M F F S A N D A L E S A
 Z T R U O P O G M O U S T I Q U E B I C B C
 T Z D E R M L V O Y A G E X F Q V S Z G C E
 B I T A O A P I S C I N E I Ç U E E F D
 N T G N Ç E T E
 E E B M



MOTS CROISÉS

de l'École et des Vacances — illustrations
www.plusdemamans.com





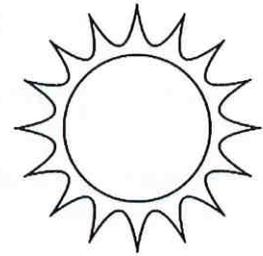
Ul liorzh e Plourac'h



PLOURACH (C.-du-N.) — La Rue principale

Vacances

Tiède est le vent
Chaud est le temps
Fraîche est ta peau
Doux, le moment



Blanc est le pain
Bleu est le ciel
Rouge est le vin
D'or est le miel

Odeurs de mer
Embruns, senteurs
Parfums de terre
D'algues, de fleurs

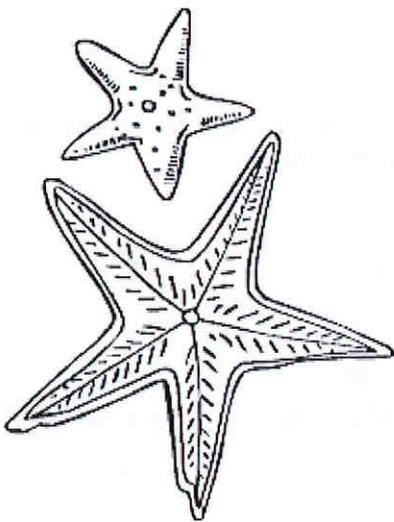
Gai est ton rire
Plaisant ton teint
Bons, les chemins
Pour nous conduire

Lumière sans voile
Jours à chanter
Millions d'étoiles
Nuits à danser

Légers, nos dires
Claires, nos voix
Lourd, le désir
Pesants, nos bras

Tiède est le vent
Chaud est le temps
Fraîche est ta peau
Doux, le moment

Doux le moment...
Doux le moment...



Esther Granek, Ballades et réflexions à ma façon, 1978

PLOURAC'H

MAIRIE : Horaires d'ouverture au public :

	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>MERCREDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u> VENDREDI</u>
MATIN	9H30 – 12H00	9H30 – 12H00	Permanence SRPI 9H30-12H30	9H30 – 12H00	9H30 – 12H00
APRES-MIDI	13H30 – 17H30	13H30 – 17H30		13H30– 17H30	13H30– 17H30

PERMANENCES DES ÉLUS :

Maire :

Yannick LARVOR le lundi 11 h à 12 h.

Premier Adjoint :

Philippe LE GUILCHER le jeudi de 11 h à 12 h.

Deuxième Adjoint :

Jean-Pierre GUILLERM le mardi de 10 h 30 à 11 h 30.

NUMÉROS UTILES:

SAMU: 15

Pompiers: 18

Gendarmerie: 17

La Poste: 3631

EDF dépannage clients: 09 726 750 22

Orange dépannage clients: 3900

TRAITEMENT DES DÉCHETS :

Le ramassage des bacs à couvercle jaune, pour la collecte sélective, et des bacs à couvercle gris, pour les ordures ménagères, est assuré toutes les deux semaines par les services de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Tri sélectif : semaine paire - Ordures ménagères : semaine impaire.

Conteneurs à verre : ils se situent au carrefour des routes qui mènent soit à Balanou soit à Klempéту, et au Bourg sur le parking en face de la mairie (plus un conteneur à verres près de la salle polyvalente).

AGENTS COMMUNAUX:

Marie-Christine LE BRIS, Mikael LE BARS, Fanny LE GOFF



Mairie de PLOURAC'H
1 rue de la Mairie
22160 PLOURAC'H
☎ : 02.96.45.02.94.
Courriel : mairiedeplourach@wanadoo.fr

REMERCIEMENTS

Merci à Corinne
LOZAC'H,

notre photographe à chaque évènement!

